ENQUÊTE EXCLUSIVE

LA CROIX

Sous emprise

Révélations sur des abus sexuels présumés dans un internat catholique

Rencontrer | Explorer | S'inspirer | Ralentir

LA CROIX
bayard
N°42518 | Samedi 14, dimanche 15 janvier 2023. CPPAP 1024C85695. ISSN 0242-6056 / F: 4,50 €
N 42518 | CONVERSATION : NOÉMIE NAULEAU / EXPLORER : SOUS EMPRISE

L'ÉDITO

BRUNO LEVY

SEULE LA VÉRITÉ

La couverture de ce numéro a été illustrée par **Blaise Jacob,** directeur artistique de *L'Hebdo*.

Il y a des enquêtes que l'on préférerait ne pas avoir à publier. Et peut-être, comme lecteur, ne pas avoir à lire. Pourtant, la mission d'informer tout comme le droit du public de connaître la vérité doivent être notre ligne d'horizon. C'est d'ailleurs aussi une exigence qui s'impose à nous tous, comme êtres humains simplement : avoir le courage de regarder la réalité en face, pour mieux agir, pour mieux prévenir. Mikael Corre, grand reporter à *La Croix L'Hebdo*, a enquêté pendant plusieurs semaines sur les mécanismes insidieux de l'emprise, à partir d'abus sexuels présumés dans un internat catholique de la communauté des Béatitudes à Autrey, dans les Vosges. À ce jour, dix personnes ayant effectué leur scolarité au Cours Agnès-de-Langeac se sont signalées comme victimes.

Le récit est glaçant. Dans les cas d'abus sexuels, il y a toujours de quoi être accablé par la perversité des bourreaux et leur capacité de tromper leur monde. Il y a de quoi être effaré aussi par l'incapacité d'une communauté et de responsables à faire la lumière sur les faits et à mettre en place les bonnes procédures pour écouter, prévenir la justice, sanctionner. Car un des enseignements de ce dossier est que le silence entretenu collectivement contribue à maintenir les personnes victimes sous emprise. Dans cette enquête, notre journaliste a eu l'occasion d'échanger avec des responsables ecclésiaux qui, pourtant alertés, ont préféré ne pas poser trop de questions, se montrant étonnamment peu curieux, pressés de mettre fin à la conversation. Mais il a rencontré aussi beaucoup d'autres sources qui, de l'intérieur de l'Église, ont fait de la lutte contre les abus un combat implacable.

Ne restons donc pas dans l'accablement. Admirons plutôt le courage des personnes victimes d'abus qui ont décidé de prendre la parole, dénouant ainsi le nœud coulant de l'emprise toxique. Saluons la détermination des lanceurs d'alerte. Soutenons ceux qui traquent la volonté criminelle de cacher les signalements. Encourageons ceux qui n'admettent pas l'incompétence et l'insouciance coupables. Et, finalement, prenons au sérieux la Parole : *« La vérité vous rendra libres »*.

Anne Ponce

Une citation pour commencer

« La seule façon d'éteindre l'angoisse, c'est l'action. »

Jean Viard *(p. 37)*

SOUS EMPRISE

Enquête exclusive sur des abus sexuels présumés dans un internat catholique des Béatitudes

Comment un jeune homme peut-il être amené à taire les abus sexuels qu'il aurait subis jusqu'à plus tard innocenter un prêtre présumé auteur des mêmes faits ? *La Croix L'Hebdo* a enquêté pendant plusieurs semaines sur les mécanismes insidieux de l'emprise à partir de faits présumés à l'œuvre, entre 1988 et 2007, dans un internat, aujourd'hui fermé, de la communauté catholique des Béatitudes, à Autrey (Vosges). Nous avons pu identifier au moins 10 victimes présumées d'abus sexuels dans cet établissement.

Texte : Mikael Corre

COMMENT NOUS L'AVONS FAIT

La première règle d'un journaliste est de protéger ses sources. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas écrire comment j'ai eu accès aux différentes victimes qui ont accepté de témoigner dans cet article. Ce que je peux écrire, en revanche, c'est que je n'aurais jamais accédé à autant d'informations sans l'aide active de plusieurs personnes très engagées dans l'Église. Ces dernières sont prêtres, religieux ou religieuses, ou encore laïcs ayant exercé d'importantes responsabilités auprès d'autorités ecclésiales. Elles aiment l'Église et veulent la servir. Toutes partagent la conviction que seule la vérité la plus stricte permettra à l'institution de se relever honorablement de la crise des abus sexuels. Ces sources témoignent aussi d'une foi vivace, inaltérable, et d'un sens de l'humour parfois corrosif, ce qui leur permet de ne pas perdre pied. Elles accompagnent des victimes depuis longtemps. Elles les écoutent, les aident à mettre en forme leur récit jusque, le plus souvent possible, vers le dépôt d'une plainte devant la justice civile. Ces lanceurs d'alerte, pour qui la lutte contre les abus est devenue le combat d'une vie, sont la raison pour laquelle vous ne lirez pas sous ma plume que *« l'Église couvre »*. Parce que eux aussi sont l'Église.

Mikael Corre

M. MAITHYS

LAURENT VILLERET POUR *LA CROIX L'HEBDO*

Florent a été élève à l'internat d'Autrey (Vosges), entre 1998 et 2004, où un prêtre l'aurait agressé sexuellement.

I. Le déclic

Lundi 31 octobre 2022, en région parisienne, au rez-de-chaussée d'un appartement. La faible lumière du ciel gris peine à traverser la baie vitrée du séjour. Florent (à sa demande, son prénom a été changé et son nom de famille, pas mentionné) est assis sur le canapé. Ce presque quarantenaire aux traits fins parle d'une voix calme, mais son regard perçant trahit autre chose. *« Si j'accepte de parler à la presse, c'est parce que j'ai la rage. »* Longtemps, cet homme aujourd'hui marié et père de plusieurs enfants a fait confiance à l'Église catholique pour *« gérer »* ce qui lui est arrivé. Et puis, il y a eu l'affaire Santier, révélée par l'hebdomadaire *Famille chrétienne* le 14 octobre 2022. *« L'Église de France savait* [que l'ex-évêque de Créteil, Mgr Michel Santier, avait été condamné en 2021 par le Vatican pour voyeurisme] *et l'a caché. Ce n'est que quand l'affaire est sortie dans la presse*

DENIS BRINGARD/HEMIS.FR

L'internat d'Autrey *(ci-dessus)* a fermé en 2007, mais la communauté des Béatitudes y est toujours implantée.

que d'autres victimes se sont déclarées, a priori longtemps après les faits. » Pour Florent, cette affaire est un véritable déclic. La preuve que la libération d'une parole peut en favoriser d'autres. « *J'ai mis tellement de temps à prendre conscience de la perversité de ce que j'ai vécu… Alors aujourd'hui, je n'ai plus peur. C'est à eux d'avoir peur.* »

Les révélations contenues dans l'article que vous vous apprêtez à lire concernent la communauté catholique des Béatitudes, présente dans 27 pays, où sont implantés 51 de ses « *maisons ou foyers* ». Elle était responsable, entre 1988 et 2007, d'un internat de garçons situé à Autrey, dans les Vosges. Ces derniers mois, *La Croix L'Hebdo* a eu accès à différents documents judiciaires ou internes à l'Église et a pu s'entretenir avec 24 anciens élèves de cet établissement appelé « Cours Agnès-de-Langeac » (CAL) et destiné à des collégiens et lycéens qui réfléchissaient à devenir prêtre.

Au moins 10 anciens élèves du CAL auraient subi des actes susceptibles d'être qualifiés d'atteintes ou d'agressions sexuelles, de viol ou de tentative de viol commis par deux prêtres de l'internat, les pères Dominique Savio et Henri Suso (1). Contactés, ces derniers n'ont pas répondu aux questions de *La Croix L'Hebdo*. Dans un courrier daté du 16 décembre 2022, l'avocat de Dominique Savio, Me Laurent de Caunes, précise que le prêtre répondra aux questions des autorités qui souhaiteraient l'entendre (2).

Ces trente dernières années, plusieurs responsables de l'Église ont été alertés des agissements des deux prêtres. Les faits portés à leur connaissance n'ont jamais été signalés à la justice civile avant février 2022. Aucune enquête interne sur Autrey, aucun appel à témoignage pour identifier d'éventuelles victimes du CAL n'ont été lancés par les autorités ecclésiales, ce qui génère une profonde colère chez plusieurs victimes présumées. Le premier prêtre accusé, Dominique Savio, est l'actuel numéro 2 des Béatitudes. Il est aujourd'hui connu sous les noms de Georges Silva ou Martin de Tours (parfois Martin Silva). Le second prêtre incriminé, Henri Suso, se fait désormais appeler Marie-Bernard d'Alès. Il a quitté les Béatitudes pour le diocèse de Fréjus-Toulon.

Cette affaire fait apparaître de nombreux dysfonctionnements dans l'exercice des responsabilités au sein de l'Église : incompréhension de la procédure pénale et de ce qui caractérise une agression sexuelle, opacité des procédures canoniques, non-respect des sanctions prises en interne, manque de compétence, peur du scandale et, pour toutes ces raisons, maintien des faits dans des qualifications floues, euphémisées ou spiritualisées. Or ce que révèle notre enquête, c'est que ce silence entretenu collectivement contribue à maintenir les victimes sous emprise.

II. Coupé du « monde »

Été 1998. Florent a 13 ans. Sa marraine vient de l'inscrire à un camp de jeunes des Béatitudes à Hermival-les-Vaux (Calvados), près de Lisieux. Sous une immense tente où se tient la messe ●●●

quotidienne, le garçon vit une expérience spirituelle qu'il dit bouleversante. *« Pour la première fois, j'ai eu la certitude que Dieu existe et qu'Il m'aime alors que c'était un moment où j'étais très en colère contre Lui. »* Lors de ce camp, Florent fait la rencontre de celui qui sera en charge de l'internat au CAL l'année suivante, Hugues Langlois-Meurinne, futur père Jean Bosco. Il est l'une des premières personnes à qui Florent parlera de l'alcoolisme de son père, de ses problèmes à la maison, de toutes ces fragilités qui seront plus tard exploitées par son agresseur. Le jeune garçon lui confie aussi son sentiment d'avoir été *« visité par le Christ »*. En septembre 1998, il fait sa rentrée à Autrey.

L'univers qu'il découvre à son arrivée dans cette immense abbaye du XII[e] siècle, située entre Épinal et Saint-Dié-des-Vosges, l'enchante tout de suite. Cela fait déjà seize ans que les Béatitudes s'ingénient à faire revivre ces vieilles pierres longtemps délaissées, au rythme des *« danses d'Israël »*, des célébrations du shabbat et des prières charismatiques, caractéristiques de cette communauté née au début des années 1970 en Ardèche. L'ambiance est joyeuse, spirituelle. Florent, qui témoigne toujours aujourd'hui de sa foi catholique, se souvient des parties de football, des fameux *« rambos »* – ces jeux dans la forêt –, mais surtout de la beauté des messes et des adorations. *« Mes six années à Autrey m'ont donné une vie de prière. J'y ai noué une relation personnelle avec le Christ. J'y ai aussi rencontré parmi mes meilleurs amis. Malgré ce qui s'est passé après, je conserve un regard positif sur les Béatitudes. »*

En 2002, l'adolescent a 17 ans quand le parquet d'Épinal ouvre une information judiciaire pour des faits d'*« agression sexuelle par personne ayant autorité »* sur d'anciens élèves d'Autrey. Le mis en cause n'est autre que le « berger » de la communauté depuis 1996. Son nom : Dominique Savio.

Au CAL, les responsables rassurent immédiatement les élèves, dont Florent. Le père Dominique Savio, qui a quitté la France en 2001 pour reprendre des études de théologie à Lugano, en Suisse, est victime d'*« affabulations »*. Les plaignants sont tout de suite stigmatisés : *« On nous répétait que d'anciens élèves essayaient de détruire la communauté »*, se souvient Florent, ce que confirment à *La Croix L'Hebdo* trois de ses camarades de l'époque. Le doute n'a alors aucune place dans l'esprit des élèves et de leurs encadrants. *« On vivait dans un lieu totalement coupé de l'extérieur. D'ailleurs, les adultes nous parlaient beaucoup du "monde", dont il fallait se préserver »*, décrit un ancien du CAL.

III. Les premiers abus

Quelque temps après l'ouverture de l'information judiciaire, un second prêtre d'Autrey, qui jouera un grand rôle dans cette histoire, réunit Florent et deux de ses camarades. Il s'agit du père Henri Suso. *« Le père Henri Suso nous a demandé de ne pas dire aux gendarmes en charge de l'enquête que certains accompagnements spirituels se passaient dans la chambre »* du prêtre mis en cause. *« Il nous a plutôt demandé de parler de son bureau »*, signale Florent, ce que confirment les deux autres élèves présents. Selon le dossier d'instruction auquel *La Croix L'Hebdo* a eu accès et qui contient les conclusions des militaires, Florent et ses camarades réfutent les accusations des anciens élèves.

> « Quand on essayait de lui demander ce qu'il faisait avec le père Suso, Florent esquivait, gêné. Il faut se rappeler qu'on avait souvent reçu une éducation sommaire à la sexualité. On n'imaginait pas… »

Auditionné lui aussi au sujet de son ancien collègue, le père Henri Suso décrit aux gendarmes la personnalité supposément *« manipulatrice »* du principal plaignant, Nicolas Le Port-Letexier. Cet élève au CAL entre 1995 et 1999, à l'origine de l'enquête, accuse en effet l'ancien berger Dominique Savio de l'avoir agressé sexuellement dans une douche à Autrey. Cette dénonciation serait le résultat d'une *« histoire de jalousie possessive extrême »*, assure le père Henri Suso aux autorités.

Les deux prêtres se couvraient-ils mutuellement ? Difficile de l'affirmer. Mais c'est quelques mois après son audition par les gendarmes de Rambervillers que le père Henri Suso aurait commencé à abuser de Florent. Ce dernier raconte que le prêtre l'aurait d'abord invité dans sa chambre. La scène se passe en mars 2003 à Autrey, à la fin d'une veillée de prière animée par le pasteur Carlos Payan. Le prêtre, qui a alors 48 ans, aurait dit à l'adolescent de 17 ans : *« Je suis attiré par toi »*, avant de l'embrasser sur la bouche. Quelques semaines plus tard, pendant les vacances de Pâques, Henri Suso l'aurait ensuite fait dormir une première fois avec lui, à Paris, où il lui avait demandé de le rejoindre. Le prêtre s'y trouvait pour enregistrer une émission de télévision sur l'exorcisme, l'une de ses spécialités, et séjournait au monastère de la Visitation, où sa mère était devenue religieuse. *« C'était une chambre avec deux lits simples, qu'il a rapprochés »*, se souvient Florent, qui raconte les caresses sous sa chemise, ce jour où Henri Suso a acheté le même parfum que lui, *« Chrome d'Azzaro »*, et cette phrase, aussi, qu'il répétait et qui continue de le hanter : *« Voilà comment embrassent les papas russes. »*

Florent aurait été agressé sexuellement en 2003. Il déclare n'être sorti de l'emprise qu'en 2022.

LAURENT VILLERET POUR *LA CROIX L'HEBDO*

IV. Une frauduleuse paternité spirituelle

Si l'emprise a pu être aussi forte à Autrey, c'est parce que les agresseurs présumés sont des hommes d'Église. *« On était presque tous là pour discerner notre vocation,* rappelle un ancien élève. *Alors, vous imaginez dans ce contexte, l'aura que peut avoir un prêtre. »* En particulier quand il dit à un élève : *« Tu es unique. »* Qu'il le persuade qu'il vient d'écrire *« la plus belle lettre de confirmation »* qu'il ait jamais reçue. Qu'il promet de guérir ses blessures intérieures. Qu'il lui fait *« le cadeau »* de devenir son père spirituel, voire de substitution. Par la contrainte psychologique qu'il exerce, un agresseur peut progressivement persuader sa victime qu'elle est consentante. Lorsque cette dernière se rend compte des faits, elle se sent alors complice. Comment raconter qu'on est soi-même allé frapper, le soir, à la porte de son agresseur ? Qu'on a demandé à être câliné ? Qu'on lui a rendu ses « je t'aime » ? C'est souvent parce qu'elle est emmurée dans la honte et la culpabilité qu'une victime se tait.

À Autrey, certains amis de Florent se rendent bien compte que quelque chose ne tourne pas rond. Pourquoi leur camarade passe-t-il autant de temps avec ce prêtre un peu mystique qui improvise ses homélies, les yeux fermés, avec son éternel chotki (chapelet orthodoxe en laine) au poignet ? *« Quand on essayait de lui demander ce qu'il faisait avec Suso, Florent esquivait, gêné,* se souvient un ancien élève, qui culpabilise aujourd'hui de ne pas avoir "creusé". *Il faut se rappeler qu'on avait souvent reçu une éducation assez sommaire à la sexualité. On n'imaginait pas… »*

Un camarade de chambrée de Florent entre 2003 et 2004, d'un an son cadet, s'aperçoit toutefois que ce dernier est de plus en plus absent la nuit. *« Il revenait tard le soir ou tôt le matin, après avoir passé une partie de la nuit dans la chambre-bureau d'Henri Suso,* écrit l'homme, depuis l'étranger. *Un jour, Henri Suso – qui me parlait parfois de sa "relation fusionnelle" avec Florent – m'a confié qu'il avait eu un entretien avec le berger pour vivre "en transparence cette amitié particulière". Ce sont les mots qui me sont restés. »* Depuis le départ en Suisse de Dominique Savio, le berger a été remplacé. C'est le père Benoît-Joseph Raymond qui est alors responsable d'Autrey. Ce dernier a occupé entre 2015 et 2019 d'importantes responsabilités au siège des Béatitudes, en tant que responsable général de la branche des frères pour le monde entier. Contacté, il n'a pas répondu à *La Croix L'Hebdo* (3).

Deux autres sources se souviennent d'une étrange réunion d'élèves conduite par le père Benoît-Joseph. *« Le père Benoît-Joseph nous a dit qu'on ne* ●●●

●●● *devait pas s'étonner de la proximité entre Henri Suso et Florent. Qu'ils avaient quelque chose de particulier à vivre, de l'ordre de la relation père-fils, et qu'il fallait protéger cette relation »*, raconte un ancien élève arrivé au CAL en 2001. L'un de ses camarades certifie la tenue de cette réunion : *« Le père Henri Suso et Florent étaient absents. Le père Benoît-Joseph nous a dit qu'ils avaient quelque chose à vivre ensemble. »* Cet ancien élève explique avoir eu accès à une lettre de 5 feuillets dactylographiée que le père Henri Suso avait adressée au berger, le père Benoît-Joseph Raymond. Le document contiendrait de nombreux détails de la vie intime du prêtre avant son ordination dans le diocèse d'Albi, en 1995. *« Dans la lettre, Henri Suso disait éprouver un mélange de paternité et d'amour platonique pour Florent,* poursuit cette source. *Il demandait au berger de pouvoir continuer cette relation, car elle le guérissait de ses démons intérieurs. »*

En juillet 2004, Florent quitte Autrey après avoir obtenu son baccalauréat littéraire. Le père Henri Suso, raconte-t-il, insiste pour le retrouver quelques jours pendant ses vacances à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence). Florent le voit une dernière fois, puis coupe les ponts.

V. La prison mentale

Selon les témoignages recueillis par *La Croix L'Hebdo*, Florent n'est pas la seule victime présumée d'Henri Suso. Le prêtre, qui a un temps assuré le rôle d'infirmier à Autrey, aurait, à ce titre, pratiqué un toucher rectal sur un élève : *« J'avais des douleurs anales, je l'ai pris comme un acte médical »*, dit ce dernier. Un autre ancien du CAL affirme qu'Henri Suso lui aurait massé la cuisse au baume du tigre après une blessure. *« Il a remonté sa main. Je lui ai dit : "Là, c'est pas la cuisse." »* Un troisième parle de massage du dos, un quatrième de ce jour où Henri Suso lui a demandé d'enlever son tee-shirt pour vérifier sa pilosité… Un cinquième ancien élève, 15 ans au moment des faits présumés, décrit les caresses et la *« bisous thérapie »* pratiquée par son accompagnateur spirituel. *« C'était des bisous sur les joues. Henri Suso prenait ma tête entre ses mains, m'embrassait le front, puis on faisait un câlin en se prenant dans les bras. J'ai compris le dérapage quand, un jour, il a tenté de me convaincre que* "même certains papas font des bisous sur la bouche à leurs enfants". *Là, j'ai compris en moi pourquoi durant la "bisous thérapie", il tentait par moments d'effleurer ma bouche avec la sienne. »* Un sixième témoin, qui n'a passé qu'un an au CAL, raconte le jour où ses parents sont venus le chercher en catastrophe pour le retirer d'Autrey, ce que sa mère corrobore. *« Un soir, j'appelle mes parents et juste avant de raccrocher, je dis à ma mère :* "Il faut que j'aille retrouver le père Suso dans son lit pour lui faire un câlin." *Ma mère m'a interdit d'y aller. J'ai fini l'année au lycée Saint-Dominique, à Nancy. »*

Tous ces faits présumés ne sont pas susceptibles d'être qualifiés d'atteintes ou d'agressions sexuelles. *« Il ne faut cependant pas minimiser les "câlins" ou les "embrassades" dans ce genre d'affaires, car ils sont ce qui favorise le passage à l'acte,* décrypte l'avocate pénaliste Isabelle Steyer, spécialiste du droit des enfants victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. *C'est ce qui va permettre à un auteur de faire croire à la victime que l'agression sexuelle peut être considérée comme "normale". »*

> « Un an après ma sortie de l'internat, j'allais très mal. Je prenais des douches pendant des heures, j'avais la sensation d'être plongé dans de la glu. Je n'arrivais plus du tout à m'alimenter… »

Longtemps, Florent ne mettra d'ailleurs aucun mot sur ce qui lui est arrivé. Comme c'est souvent le cas, il commencera par aller très mal. *« C'était à l'automne 2005, un an après ma sortie de l'internat. Je prenais des douches pendant des heures, j'avais la sensation d'être plongé dans de la glu. Je n'arrivais plus du tout à m'alimenter… »* Le jeune homme de 20 ans se rend alors chez un psychologue proche des Béatitudes, qui le suivra, par intermittence, jusqu'au début des années 2010. *« Il m'a aidé, et m'a permis de manger à nouveau. Mais durant les séances, il ne m'a jamais aidé à questionner cette "relation fusionnelle" avec un prêtre de la communauté, dont je parlais. Or, c'est mon agresseur qui disait cela. Je reprenais exactement sa terminologie. »*

Être emprisonné mentalement dans les mots de son agresseur… cela pourrait être la définition même de l'emprise. Le pénaliste Éric Morain, ancien avocat de Florent (aujourd'hui défendu par Me Alexia Thoreux), en propose une un peu plus large qu'il emprunte à un expert judiciaire : *« L'emprise est l'ensemble des mécanismes et des processus qui permettent à un psychisme d'exercer tout pouvoir sur un autre psychisme à son propre bénéfice et sans tenir compte du désir propre de l'autre. »* Juridiquement, cela peut permettre de caractériser une forme de violence ou de contrainte. Or, avec la menace et la surprise, ce sont les quatre éléments qui permettent de parler d'agression sexuelle ou de viol (un seul suffit). *« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise »*, précise l'article 222-22 du Code pénal.

VI. Les mensonges

En décembre 2008, le parquet d'Épinal décide de rouvrir l'enquête concernant l'ancien berger d'Autrey, le père Dominique Savio. Quatre ans plus tôt,

JULIETTE PAVY POUR *LA CROIX L'HEBDO*

Rencontré dans l'ouest de la France, cet homme n'a passé qu'un an à l'internat d'Autrey. Ses parents l'en ont retiré quand il leur a dit avoir rendez-vous avec un prêtre dans son lit *« pour un câlin »*.

les charges avaient été abandonnées, jugées insuffisantes. Mais le principal plaignant, Nicolas, donne de plus en plus d'interviews aux médias. *« Huit jeunes* [d'Autrey] *à ma connaissance ont mis fin à leurs jours »*, affirme-t-il dans *Le Parisien* (il reviendra plus tard sur ces déclarations). Les investigations sont cette fois confiées aux policiers de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP), à Nanterre (Hauts-de-Seine). L'OCRVP, qui dépend de la direction centrale de la police judiciaire, est notamment spécialisé sur les dérives sectaires. 71 procès-verbaux, que *La Croix L'Hebdo* a pu lire, seront dressés par les enquêteurs entre 2008 et 2010.

Le 8 juillet 2009, à 14 h 30, c'est au tour de Florent d'être auditionné dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire. Il a alors 24 ans.

À l'enquêteur qui l'interroge sur sa scolarité à Autrey, l'étudiant répond : *« – J'y ai passé les six plus belles années de ma vie.*

– Avez-vous observé des comportements "déviants" de la part du personnel d'encadrement ? demande le policier.

– Je n'ai vécu aucune situation traumatisante, et pas la moindre agression sexuelle, répond Florent. *Je n'ai aucun soupçon de la sorte sur des copains de l'époque. »*

Déni ? Amnésie traumatique ? Nous sommes cinq ans après les agressions sexuelles dont l'étudiant aurait été victime. Deux ans avant qu'il ne les dénonce une première fois. *« C'est dur à accepter… Au moment de l'audition, je n'ai aucune conscience de ce que j'ai vécu… »*, dit aujourd'hui Florent. Au policier, il déclare encore : *« Je ne crois pas aux accusations parce qu'il n'y a que Nicolas qui en parle.* (…) *Je suis étonné que Nicolas n'ait pas dénoncé les faits immédiatement ou tout au moins un peu plus tôt. »* Après l'interrogatoire, le jeune homme de 24 ans écrit un e-mail de soutien au père Dominique Savio, toujours installé en Suisse, à Lugano. Dans la réponse, Florent apprend que le prêtre s'apprête à soutenir une thèse. Son sujet : « L'Eucharistie, épiphanie de l'amitié divine ».

Le 16 septembre 2009, deux mois et quelques après l'audition de Florent, c'est au tour de son agresseur présumé, le père Henri Suso, d'être entendu par les enquêteurs au sujet de l'affaire Savio. L'ancien infirmier d'Autrey est alors responsable d'une autre communauté des Béatitudes à Saint-Martin-du-Canigou (Pyrénées-Orientales). *« Dominique Savio n'était pas dans l'équipe de suivi spirituel, mais il arrivait souvent qu'il discute avec les jeunes,* commence le prêtre. *Bien que Dominique soit très affectueux, il se peut que des gestes de ce genre aient été mal interprétés, je peux le croire, mais je ne crois pas à des agressions sexuelles avérées, volontaires… Il peut y avoir eu des gestes de compassion mal interprétés. »* Ancien exorciste, Henri Suso soutient à l'enquêteur que le principal plaignant dans l'affaire Savio, Nicolas Le Port-Letexier, serait *« habité »*. Pour preuve, il aurait un jour vu les pieds de l'élève se *« retourner vers l'intérieur »*. La diabolisation des personnes critiques est caractéristique de la mécanique d'emprise. Mais cette fois, Henri Suso va très loin. Le prêtre affirme au policier que la mère biologique de Nicolas, qui est adopté, serait une prostituée *« consacrée à Satan »*… ●●●

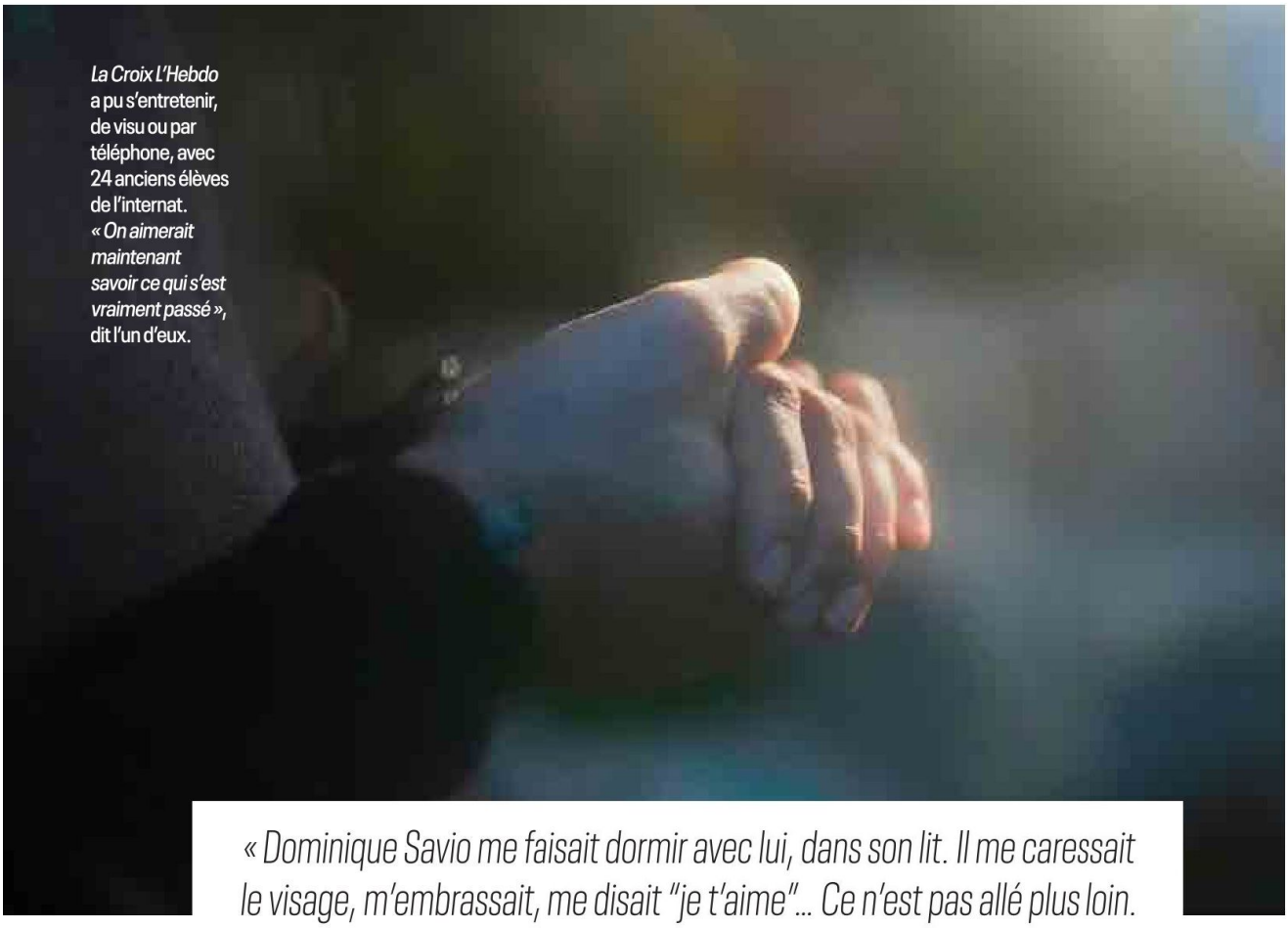

La Croix L'Hebdo a pu s'entretenir, de visu ou par téléphone, avec 24 anciens élèves de l'internat. *« On aimerait maintenant savoir ce qui s'est vraiment passé »*, dit l'un d'eux.

JULIETTE PAVY POUR *LA CROIX L'HEBDO*

« Dominique Savio me faisait dormir avec lui, dans son lit. Il me caressait le visage, m'embrassait, me disait "je t'aime"... Ce n'est pas allé plus loin. Je n'arrive pas à mettre des mots dessus. »

VII. Les premières alertes

La Croix L'Hebdo a pu rencontrer Nicolas Le Port-Letexier à Paris en novembre 2022. Installé à la terrasse d'un café, cet homme de 42 ans raconte ce jour où, dans la chapelle d'Autrey, un prêtre italien de passage, présenté comme mystique, aurait *« prié sur lui »* pour voir sa *« mémoire prénatale »*. Conclusion : Nicolas serait né d'un viol. Pour cela, et pour le *« guérir de l'orgueil »*, Henri Suso aurait alors pratiqué à plusieurs reprises sur lui des *« prières de délivrance »* aux allures d'exorcisme. Au moins deux autres élèves auraient vécu la même chose, selon des témoignages concordants.

Après sa sortie d'Autrey, au printemps 2000, Nicolas a remis à deux évêques, dont celui de Saint-Dié, un mémoire rédigé avec l'un de ses amis, Samuel (ce dernier a demandé que son nom de famille ne soit pas mentionné). *La Croix L'Hebdo* a pu lire ce document de 17 pages titré « Réflexions sur le Cours Agnès-de-Langeac et son fonctionnement ». Le mémoire ne fait aucune mention de dérives sectaires ou d'abus sexuels. Il pointe en revanche plusieurs dysfonctionnements, dont la difficulté à réintégrer un établissement normal après le CAL, le manque de transparence vis-à-vis des parents, ou encore *« la prière de délivrance pratiquée avec un discernement plus que douteux et avec une fréquence et/ou une insistance malsaine, avec dans plusieurs cas des répercussions psychologiques importantes »*. Moins d'un an après avoir reçu ce document, Mgr Paul-Marie Guillaume, évêque de Saint-Dié de 1984 à 2005, nommera le père Henri Suso exorciste de son diocèse. L'homme de 93 ans n'a pas pu être joint par *La Croix L'Hebdo*.

Quelques semaines après la rédaction du mémoire, un camarade de Nicolas, que nous appellerons Oliver, lui aurait révélé avoir eu des relations sexuelles avec le père Dominique Savio. *« Il culpabilisait,* dit Nicolas. *Il me disait qu'il avait poussé un prêtre à commettre un péché. On était à La Baule, dans le solarium de mes parents. Il s'est mis à trembler. » La Croix L'Hebdo* n'a pas pu contacter Oliver. Vivant à l'étranger, l'homme, qui travaille aujourd'hui dans le secteur de la mode, a également refusé d'être auditionné par les enquêteurs de l'OCRVP. En écoutant son témoignage, Nicolas comprend que la situation à Autrey était plus grave qu'il ne l'avait imaginée. Des scènes lui reviennent. Elles sont parfois floues. Des caresses... Des massages... La douche... Le lit en mezzanine de Dominique Savio. Le corps du prêtre est collé au sien, *« en cuillère »*.

VIII. La vérité ?

Neuf ans après les premières alertes, Dominique Savio est placé en garde à vue par les enquêteurs de l'OCRVP le 10 mai 2010, à 9 h 10. *« L'attitude de Georges Silva* (nom civil de Dominique Savio, NDLR) *lors de sa garde à vue ne nous permet pas d'écarter la possible existence d'autres victimes,* écrit le policier en charge de l'enquête dans ses conclusions. *En effet, notre interlocuteur n'a, à aucun moment, fait de déclarations spontanées, se contentant de nier tout en bloc avant de reconnaître peu à peu et exclusivement les faits que nous présentions et en essayant, à chaque fois, d'atténuer au maximum la gravité de ses actes. »*

Le prêtre est entendu à six reprises par les policiers. Première audition : il déclare qu'à sa connaissance *« il n'y a pas eu de cas d'exorcismes sur des élèves d'Autrey »*. Deuxième audition : il confirme avoir vu un film, *« un Don Camillo »*, dans son bureau avec 4 ou 5 élèves mais qu'il n'est jamais arrivé que des jeunes passent à l'étage supérieur, où il avait son lit en mezzanine. *« Je n'ai aucun geste à caractère ambigu, sexuel, à regretter. Je n'ai jamais pratiqué le moindre attouchement sur un jeune d'Autrey. »* Le policier lui lit le témoignage de David D., un ancien élève du CAL qui affirme s'être trouvé dans son lit. Ce jeune, qui s'est suicidé en 2005 dans le sud de la France, avait lancé les premières alertes en 2001, avec Nicolas. Les deux camarades, qui n'ont jamais déposé de plainte, avaient livré leur témoignage à l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi). C'est cette dernière qui a signalé les faits au procureur d'Épinal. *« Pour moi, tout cela n'est que pure fiction »*, balaye Dominique Savio.

> « J'ai compris le dérapage quand, un jour, Henri Suso a tenté de me convaincre que "même certains papas font des bisous sur la bouche à leurs enfants". Là, j'ai compris pourquoi durant la "bisous thérapie", il tentait par moments d'effleurer ma bouche avec la sienne. »

Troisième audition. Le prêtre qualifie d'*« aberration »* et d'*« affirmations gratuites »* les scènes décrites par Nicolas, David et le corédacteur du mémoire remis aux évêques, Samuel. Ce dernier accuse le prêtre de lui avoir *« léché le lobe de l'oreille »*. Lors de la quatrième audition, après la lecture d'un nouveau témoignage d'un ancien lycéen que nous appellerons Arthur, le prêtre dit : *« Je consens à vous dire la vérité, mais je souhaiterais que nous fassions une pause… »*

Cinquième audition. Dominique Savio admet avoir embrassé Arthur *« mais pas sur la bouche »*. Il reconnaît également des caresses sur la tête de David D., sans situer la scène dans son lit. *« Sa tête était au début sur mon épaule avant que je ne l'invite à poser sa tête sur mes genoux. Nous avons continué à parler et je lui caressais la tête, les cheveux et je l'ai embrassé sur le visage. »* Le prêtre reconnaît enfin *« une étreinte »* lors d'une balade en forêt avec Oliver, le camarade de Nicolas qui vit aujourd'hui à l'étranger.

Après avoir été confronté à Nicolas, Arthur et Samuel, le père Dominique Savio revient sur bon nombre de ses déclarations. Oui, les faits énoncés par Arthur et Samuel sont exacts. Oui, il est bien monté à plusieurs reprises avec David D. dans son lit en mezzanine et il l'a bien embrassé sur la bouche. Oui, en 1998, *« il y a eu une étreinte* [avec David D.], *et je me suis rendu compte que je faisais une grosse boulette. Je ne sais pas si à ce moment-là, il a pu ressentir une érection de ma part, ce n'est pas impossible »*. Le prêtre reconnaît également lui avoir ôté son haut et, *« pris par la passion »*, avoir embrassé sa poitrine et ses tétons. Concernant Oliver, il reconnaît *« des caresses réciproques »*, *« mais pas aussi poussées qu'avec David »*, et l'avoir embrassé sur la bouche dans les bois lors d'une étreinte.

« – Y a-t-il d'autres faits dont vous ne nous avez pas encore parlé ? interroge le policier.

– Non », lui répond le père Dominique Savio, dont la garde à vue est levée. Elle a duré quarante-huit heures.

Le prêtre a-t-il à nouveau menti dans sa dernière déclaration ? Quatre anciens élèves du CAL témoignent en tout cas à *La Croix L'Hebdo* de faits nouveaux. Les plus récents datent de la dernière année de Dominique Savio à Autrey, juste avant son départ pour la Suisse. *« Je n'ai pas dit la vérité* (aux enquêteurs de Rambervillers, NDLR) *»*, déclare en effet un ancien élève du CAL, qui situe les faits qu'il décrit au tout début des années 2000. Il avait alors 16 ou 17 ans. *« Dominique Savio me faisait dormir avec lui, dans son lit. Il me caressait le visage, m'embrassait, me disait "je t'aime"… Ce n'est pas allé plus loin. Je n'arrive pas à mettre des mots dessus. Je me dis que, quand même, j'ai réussi à naviguer au sein d'une situation dangereuse. »* Un autre ancien élève, né en 1974, raconte qu'en 1994 Dominique Savio lui aurait massé les tétons, dans son lit, et l'aurait embrassé sur la bouche (*« Il m'a dit : "Tu as une belle bouche" »*). Deux autres anciens élèves d'Autrey décrivent la même scène que David D. Le prêtre les faisait s'allonger lors d'accompagnements spirituels, avant de placer leur tête sur ses genoux et de leur caresser les cheveux.

Le 20 juillet 2010, le parquet d'Épinal décide de classer sans suite les faits portés à sa connaissance. Ceux concernant Arthur et Samuel, dont ●●●

●●● Dominique Savio a reconnu dans sa dernière audition avoir léché le lobe de l'oreille, sont prescrits. L'infraction est en outre jugée *« insuffisamment caractérisée »* en ce qui concerne David D., qui s'est suicidé en 2005, Oliver, qui n'a pas pu être auditionné par les enquêteurs, et Nicolas, dont le témoignage a varié plusieurs fois. Son agression sous la douche n'a jamais été reconnue par Dominique Savio. En outre, les policiers, et *La Croix L'Hebdo*, n'ont pas pu identifier les *« huit suicides »* dont ce dernier avait parlé au *Parisien*.

« J'ai juste témoigné au journaliste de plusieurs disparitions inquiétantes, affirme aujourd'hui Nicolas. *Concernant l'épisode de la douche, j'ai effectivement dit aux enquêteurs que je n'étais plus sûr. Aujourd'hui non plus. Je crois que ça s'est passé, mais je ne sais plus... »* Parmi les victimes présumées qui ont témoigné à *La Croix L'Hebdo*, plusieurs parlent de trous de mémoire ou de difficultés à situer leurs souvenirs dans le temps. *« L'emprise conduit a minima à une confusion, au maximum à une dissociation où seule subsiste l'intention de l'abuseur dans la mémoire consciente de la victime,* explique la psychothérapeute et victimologue Isabelle Chartier-Siben. *Les faits eux-mêmes, totalement incompréhensibles, sombrent dans l'oubli ou s'enkystent dans une mémoire traumatique longtemps inaccessible. »*

« Concernant l'épisode de la douche, j'ai dit aux enquêteurs que je n'étais plus sûr. Aujourd'hui non plus. Je crois que ça s'est passé, mais je ne sais plus... »

IX. L'Église alertée

À la fin de l'année 2011, Florent a 26 ans. L'étudiant a suivi de très loin les développements de l'affaire Savio. Le brouillard commence en revanche à se dissiper dans son esprit concernant les abus que lui aurait fait subir l'autre prêtre, Henri Suso.

Il parvient à en dire quelque chose à son père spirituel, et ce dernier le convainc alors d'écrire à la nouvelle autorité de tutelle d'Henri Suso, qui a rejoint en 2009 le diocèse de Fréjus-Toulon. L'étudiant a mis en gras et souligné certains passages de sa lettre dactylographiée de trois pages.

« Paris, le 11 décembre 2011
Monseigneur,
(...) ***Entre mars 2003 et juillet 2004, le père [Henri Suso] a eu envers moi à de nombreuses reprises des gestes ambigus et déplacés : caresses, baisers, attouchements (y compris sur mon sexe), dormir tous les deux dans le même lit, invitations à le rejoindre pendant ses vacances, violation de mon intimité, ainsi qu'une très grande emprise sur moi,*** *me donnant l'illusion de vivre une relation d'exclusivité avec lui. Sa position d'autorité forçait pour moi l'obéissance, le respect, la confiance. (...)*
Ma culpabilité et ma rage se sont traduites par un refus incontrôlé de m'alimenter et des pensées suicidaires. *La sensation que je vis encore aujourd'hui est d'avoir été plongé dans la glu.*
Ce qui est fait est fait et vous n'y êtes pour rien. Je vous écris cette lettre pour marcher vers la vérité et le pardon de Dieu. ***Je ne cherche ni vengeance, ni scandale médiatique ou poursuites judiciaires : les faits sont prescrits et difficilement exploitables juridiquement car j'avais plus de 15 ans quand cela s'est produit. Je suis bien conscient que toute plainte sera inutile ; ce n'est absolument pas mon intention.*** *Mais la blessure est là, bien réelle. (...)*
Soyez assuré de ma prière pour vous, l'Église et ses prêtres. Je me confie aux vôtres. »

Outre l'évêque de Fréjus-Toulon, Florent adresse également une copie de cette lettre au frère Henry Donneaud, commissaire pontifical nouvellement nommé à la tête des Béatitudes. Depuis 2010, la communauté a en effet été placée sous la tutelle de Rome, où l'on s'inquiète des nombreux départs suite aux révélations de scandales sexuels. Sont concernés par ces scandales le fondateur des Béatitudes, Gérard Croissant (alias Éphraïm), mis à la porte de la communauté en 2008 pour avoir entretenu des relations sexuelles avec plusieurs sœurs et une jeune fille mineure, ainsi que l'ancien chantre des Béatitudes, Pierre-Étienne Albert, condamné le 1er décembre 2011 à cinq ans de prison pour des actes pédophiles commis sur des dizaines d'enfants.

Quand il reçoit le témoignage de Florent, le frère Henry Donneaud l'appelle immédiatement. *« Il m'a tout de suite dit ne pas vouloir faire de mal à l'Église, c'est un garçon formidable,* raconte à *La Croix L'Hebdo* le religieux dominicain. *Je lui ai dit qu'au vu des faits, un signalement au procureur de la République devait être effectué mais il m'a répondu qu'il ne souhaitait pas porter plainte au civil. »* Florent assure avoir demandé au frère Henry Donneaud de ne pas signaler les faits au parquet de peur *« d'être broyé par la machine judiciaire »*.

Quelques semaines plus tard, le 3 janvier 2012, Florent reçoit une réponse de l'évêque de Fréjus-Toulon, Mgr Dominique Rey, qui le remercie d'abord *« d'avoir brisé le silence »* et de l'avoir alerté sur ces abus qu'il *« ignorait jusqu'à ce jour ». « Au nom de l'Église, je viens demander pardon pour ces traumatismes psychiques et ces atteintes physiques inacceptables commis par un prêtre qui vous ont profondément blessé,* écrit l'évêque. *Un de mes collaborateurs va se saisir de cette question pour qualifier les faits (atteintes sexuelles et corruption de mineur) et vérifier leur prescription pour un éventuel signalement. »*

Quatre mois plus tard, Florent reçoit à Paris la visite de l'abbé Alexis Campo, chancelier du diocèse de Fréjus-Toulon, qui l'auditionne dans le cadre d'un

procès canonique. Entre-temps, le frère Henry Donneaud lui écrit par e-mail : *« Avec vous et pour vous, je souhaite vraiment qu'il ne soit pas nécessaire de passer devant la justice civile (prescription), mais que, par contre, le père d'Alès* [Henri Suso] *puisse rendre compte de ses fautes si graves devant la justice de l'Église. »*

Pendant les dix années qui vont suivre, Florent n'a aucune idée de ce que devient le père Henri Suso. Il décide de faire confiance à l'Église. De son côté, l'autre prêtre accusé d'abus à Autrey, Dominique Savio, est revenu en France après la décision du parquet d'Épinal de classer son affaire. Il a changé de nom et se fait désormais appeler Martin de Tours ou Martin Silva. En 2015, Dominique Savio est élu assistant général – c'est-à-dire numéro deux – de la communauté des Béatitudes, qui vient de se réformer. En 2019, il est reconduit dans ses fonctions, où il s'occuperait plus particulièrement de la gestion des *« cas difficiles »* à l'international, selon deux sources internes aux Béatitudes. Cela comprend-il la gestion d'éventuels abus sexuels ? *« Je n'ai pas tellement de souvenir qu'il ait eu à traiter des affaires de mœurs »*, répond l'actuelle numéro un des Béatitudes, la sœur Anna Katharina Pollmeyer, qui indique n'avoir pris ses fonctions qu'en 2015 et n'avoir eu aucune connaissance du contenu du dossier Savio, *« hormis qu'un non-lieu avait été prononcé »*.

Contactés, l'ancien évêque référent des Béatitudes Mgr Robert Le Gall, le frère Henry Donneaud et l'ancien modérateur général, le père François-Xavier Wallays, tous en responsabilité en 2010, déclarent n'avoir jamais eu connaissance de l'existence des faits prescrits concernant Dominique Savio.

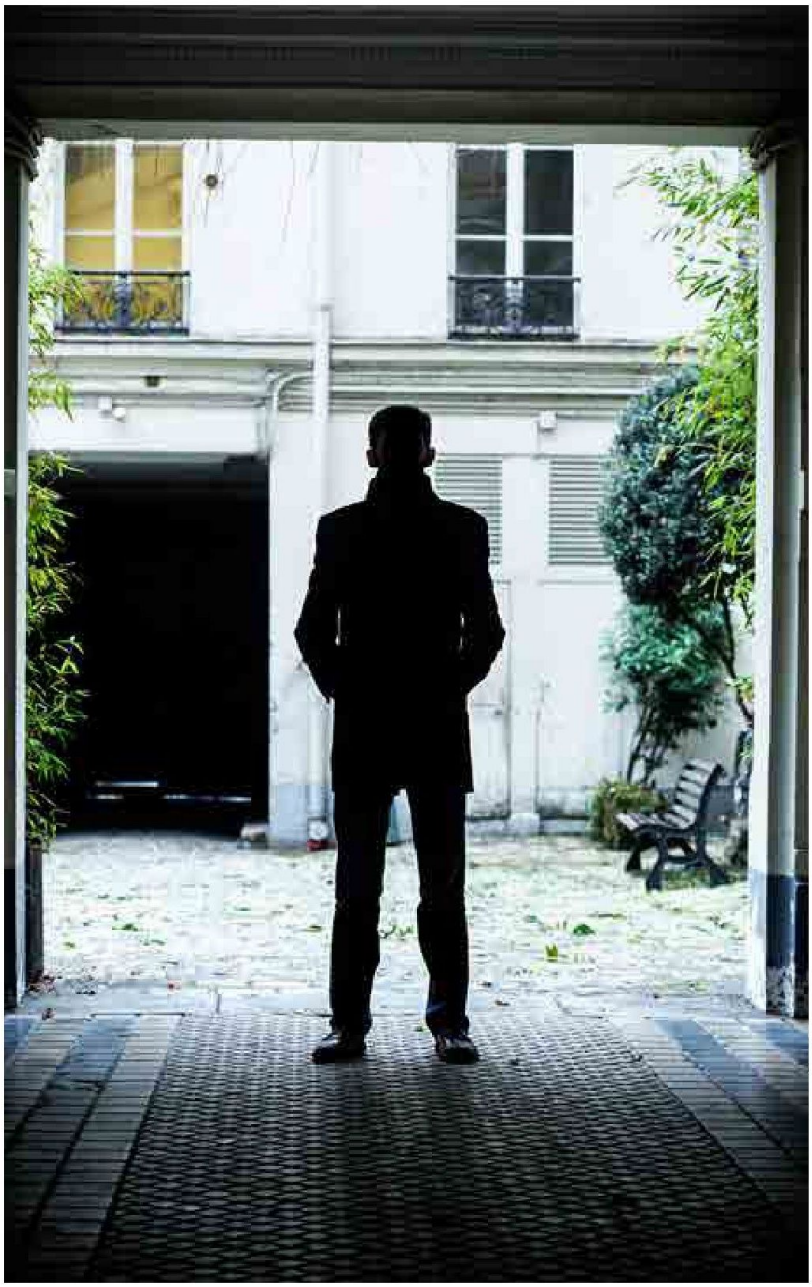

LAURENT VILLERET POUR *LA CROIX L'HEBDO*

X. Un doute est né

Florent ne serait peut-être jamais sorti de l'emprise sans cet appel, reçu le mercredi 26 janvier 2022, à 14 h 37 :

« – Allô, Florent ? Je ne sais pas si tu as vu… Isabelle Laurent, la mère de Yann, vient de sortir un livre. Elle parle d'un "père Z". Il y a de graves allusions. »

Le prêtre qui téléphone à Florent en ce tout début d'année 2022, le père Jean Bosco, est l'actuel responsable de la maison des Béatitudes, à Autrey, où se trouvait l'internat.

Yann Laurent, né en 1989, a été élève au CAL entre 2002 et 2007, année de sa fermeture. L'établissement ne disposait pas des fonds nécessaires pour remettre aux normes sa sécurité incendie, a indiqué le père Jean Bosco à *La Croix L'Hebdo*. Yann était en quatrième quand Florent était en terminale. Dans son livre *Maman tu pardonnes toujours*, paru en janvier 2022 aux éditions Artège, Isabelle Laurent raconte l'adoption avec son mari, Christian, de ses fils Rayan et Raffy. Leur arrivée à l'aéroport de Roissy le 22 septembre 1995, à 5 h 15, depuis les Philippines où ils sont nés. Le très rapide apprentissage du français. Le choix de les appeler « Yann » et « Raphaël ». Et ces provisions que Yann continuera longtemps de cacher dans les recoins de sa chambre, marqué par le manque de nourriture dans les bidonvilles de Manille.

À sa sortie, en 2007, du Cours Agnès-de-Langeac, Yann a 18 ans. Il vit à Strasbourg (Bas-Rhin) ●●●

Sous emprise, plusieurs anciens élèves de l'internat ont protégé leurs agresseurs présumés en faisant de fausses déclarations aux autorités dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet d'Épinal pour *« agression sexuelle par personne ayant autorité »*.

Cet ancien élève d'Autrey, rencontré dans le sud de la France, aurait subi des caresses en 1994 de la part d'un prêtre de l'internat. Il avait 20 ans.

GUILLAUME RIVIERE POUR *LA CROIX L'HEBDO*

●●● et commence à emprunter beaucoup d'argent, notamment à des prêtres et à d'anciens camarades d'Autrey. *L'Hebdo* a pu s'entretenir avec deux d'entre eux ayant porté plainte contre lui pour escroquerie, l'une de 5 000 euros et l'autre de 2 000. Yann s'est suicidé le 10 juin 2019.

Florent achètera plus tard le livre d'Isabelle Laurent. Assis sur le canapé de son salon, il lira, page 118, que Raphaël a révélé à ses parents, le soir de l'enterrement de son frère, que Yann aurait été victime d'abus sexuels de la part d'un prêtre à Autrey. Une dizaine de chapitres plus loin, Isabelle Laurent fait mention d'un certain *« père Z »*, présenté comme le père spirituel de son fils. À la fermeture du CAL, en 2007, l'ecclésiastique l'aurait empêché de s'inscrire en terminale dans un autre établissement hors contrat. Au téléphone, le directeur aurait dit à sa mère : *« Le père Z m'a révélé les failles de votre fils, qu'il a entendues en confession. Ces failles ne nous permettent pas de l'accueillir dans mon établissement. Il serait malsain pour l'ensemble du groupe. »*

Florent vacille. Malgré l'anonymisation du père Z, il a reconnu le père Henri Suso. Ce dernier était non seulement l'accompagnateur spirituel de la plupart des élèves à Autrey, mais il aurait aussi plusieurs fois révélé à Florent les confidences d'autres jeunes, reçues lors de directions spirituelles. Le partage de secrets est une autre caractéristique de l'emprise. Cela crée chez la victime une pernicieuse sensation d'entretenir avec l'abuseur une relation unique, privilégiée. Contactée par *La Croix L'Hebdo*, Isabelle Laurent révèle que le père Z est bien Henri Suso. Par e-mail, Raphaël Laurent, frère de Yann, fait part de sa *« forte certitude »* que son frère a été abusé, avant de préciser : *« Yann étant décédé, je ne peux vous aiguiller ni confirmer ce qu'il a pu subir. »*

XI. L'opacité des procédures de l'Église

Qu'est-il vraiment arrivé à Yann ? Depuis sa découverte du témoignage d'Isabelle Laurent, le doute s'est installé dans l'esprit de Florent. A-t-il été le seul parmi les élèves d'Autrey à faire l'objet de « l'amitié » du père Henri Suso ? *« Je ne pense pas qu'il ait reproduit avec d'autres jeunes du Cours Agnès-de-Langeac ce qu'il a fait avec moi »*, écrivait-il dans sa lettre de 2011, en mentionnant toutefois *« un ami d'internat »* (il ne s'agit pas de Yann), qui lui aurait confié que ce prêtre *« avait tenté plusieurs fois de l'embrasser »*. Alors maintenant que penser ? Florent fait part de ses questionnements à son père

spirituel et lui demande des nouvelles de la procédure canonique engagée dix ans plus tôt. Une réponse lui parvient par SMS le 7 février 2022.
Le père Henri Suso se fait désormais appeler Marie-Bernard d'Alès. Il est toujours prêtre, aumônier de la communauté des sœurs dominicaines de Salernes, dans le Var, et d'une maison d'arrêt du département. Selon un document de deux pages signé par Mgr Dominique Rey le 12 février 2022, que *La Croix L'Hebdo* a obtenu, Henri Suso *« a été reconnu coupable du délit d'abus sexuel continu sans violence sur la personne de* [Florent] *dans le cadre d'un procès pénal canonique en date du 2 octobre 2012 et, à ce titre, des mesures conservatoires lui ont été notifiées »*.
Une source au sein du diocèse de Fréjus-Toulon, qui a eu accès au dossier, précise qu'un décret de mesures prudentielles aurait été pris en 2012, obligeant le prêtre à un suivi psychologique et psychiatrique pendant cinq ans, et lui interdisant de s'approcher de jeunes de moins de 25 ans, de l'un et l'autre sexe, pendant dix ans, ce que le diocèse de Fréjus-Toulon a partiellement confirmé à *La Croix L'Hebdo* (4). Mais les sanctions canoniques ne sont jamais rendues publiques. C'est la raison pour laquelle personne, à Toulon, ne s'est étonné qu'Henri Suso soit nommé aumônier du centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, qui compte de nombreux détenus de moins de 25 ans, le 4 janvier 2016, c'est-à-dire quatre ans seulement après sa condamnation. *« Entre 2016 et 2022, l'administration pénitentiaire n'a pas été informée des faits que vous mentionnez »*, a précisé le ministère de la justice à *La Croix L'Hebdo*.
Cette nomination ainsi que celle, en 2021, à la maison d'arrêt de Draguignan ont pourtant été validées par les mêmes personnes qui l'avaient auparavant sanctionné, Alexis Campo et Mgr Dominique Rey. Contactés, ces derniers n'ont pas répondu directement à *La Croix L'Hebdo*. *« Il y a douze ans, l'automaticité d'un signalement au procureur de la République n'était pas encore inscrite dans les habitudes et les esprits concernant un mineur de plus de 15 ans »*, déclare Yves-Marie Sevilla, directeur de cabinet de l'évêque, qui précise que l'affaire a été transmise à Rome dès le 30 avril 2012 et estime que *« les mesures infligées ont été respectées »*. Au Vatican, le Dicastère pour la doctrine de la foi, qui a compétence sur ce genre de dossiers, n'a pas répondu à nos questions.
Quand il apprend par SMS que le prêtre est toujours en activité, Florent n'a pas connaissance de tous ces détails. Il interroge cependant les autorités du diocèse : qu'ont-elles fait depuis 2011 ? Ont-elles enquêté pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres victimes ?

XII. La sortie de l'emprise

Le 8 février 2022 au matin, il reçoit un appel affolé d'un vicaire général de Fréjus-Toulon. *« Il me demande si je peux poser des questions à mes anciens camarades comme il n'a pas leur contact. Je lui réponds que ce n'est certainement pas à moi de faire ça. »* Un autre responsable l'appelle dans la foulée. Il s'agit du père Claude Sirvent, que *La Croix L'Hebdo* a pu rencontrer en novembre 2022. Ce prêtre de la Mission de France et commandant divisionnaire fonctionnel honoraire de police est aujourd'hui responsable de la cellule de veille contre les abus sexuels au sein du diocèse de Fréjus-Toulon. *« Nous disposons aujourd'hui de procédures et de structures professionnelles,* assure-t-il. *Ce qui compte désormais, c'est qu'un signalement soit fait. Et que justice soit rendue. »*

> *« Ce jour-là, j'ai senti que je sortais enfin de l'emprise. Dix-huit ans après les faits, c'est fou. Mais du coup, je me demande aujourd'hui s'il y a d'autres victimes dans mon cas. »*

Le jeudi 10 février 2022, à 18 h 36, c'est lui qui envoie cet e-mail à Florent. *« Je vous confirme que le diocèse procédera à un signalement des faits auprès du procureur de la République de Draguignan dans les 48 heures. Sachez néanmoins que vous êtes libre de déposer plainte auprès du procureur de la République de votre lieu de résidence. Les faits décrits sont extrêmement graves et insupportables, et je comprends votre colère. Seul le procureur de la République a l'opportunité des poursuites et est en capacité d'évaluer la prescription. »*
Le procureur de Draguignan, Patrice Camberou, dit avoir bien reçu le signalement du diocèse. *« Ce signalement daté du 12 février 2022 m'a été envoyé fin février 2022 et a été envoyé pour enquête à l'OCRVP* (l'Office central pour la répression des violences aux personnes, NDLR) *le 3 mars 2022 afin de recueillir la plainte de la victime, en raison de son lieu de domiciliation, mais également de l'expertise de l'Office en matière d'emprise »*, déclare le procureur. La poursuite de l'enquête sera confiée à la brigade de recherches de la gendarmerie de Draguignan.
Le 10 février 2022, lorsqu'il reçoit le mail du père Claude Sirvent, Florent panique. Il a le sentiment que les choses lui échappent. Qu'il va être dévoré par une procédure judiciaire sur laquelle il n'a aucune prise. La machine à broyer. Dès le lendemain matin, il contacte l'avocat Éric Morain sur Twitter. L'après-midi même, il est dans son bureau, rue Bayard, dans le 8e arrondissement de Paris. *« La première phrase qu'il m'a dite quand je me suis assis, c'est : "Bon, on va prendre le temps". »* Face à son conseil et sa collaboratrice, l'avocate Alexia Thoreux, Florent déroule toute l'histoire. La veillée de prière. La nuit à Paris. Les caresses. La « bisous thérapie »... Habilement guidé par les questions de l'avocat, ce père de famille de presque 40 ans décrit enfin, et pour la première fois de sa vie, avec précision, les abus qu'il a subis dix-huit ans plus tôt.

Ces scènes, il faut avoir le courage de les décrire et de les lire dans leur plus stricte crudité. Parce que c'est comme cela que Florent a eu le courage de les raconter à ses avocats et à *La Croix L'Hebdo*. Parce que rester dans le flou *(« relations inappropriées »)*, les euphémiser *(« immaturité affective »)*, ou employer un jargon spirituel *(« excès de compassion »)*, c'est toujours une manière de les couvrir. Ce que fait, par exemple, ce prêtre, ancien camarade de Florent à l'internat d'Autrey, qui n'était pas dans sa classe et a demandé à rester anonyme. *« Je connais bien Riton* (surnom d'Henri Suso, NDLR). *C'est vrai qu'il a eu des relations déséquilibrées avec des jeunes. Mais on n'est pas dans un truc pensé. C'est pas systémique, je veux dire, ou pervers, même si c'est vécu comme cela en face. On a juste un prêtre, adulte, paumé affectivement, qui rencontre des élèves eux-mêmes paumés affectivement. Je n'excuse pas, mais Riton n'est pas un salopard qui a voulu profiter d'adolescents inoffensifs. Je dirais que c'est plus une affection qui glisse… »*

Florent raconte que le père Henri Suso le fait s'allonger nu, de côté, sur l'épaule gauche, dans son lit une place. Le prêtre aussi est nu. Il se place derrière l'adolescent de 17 ans, en chien de fusil, et lui dit à l'oreille : *« Ne bouge plus. »* Florent se sent maintenu entre ses bras qui l'enlacent. Tétanisé. À plusieurs reprises, Henri Suso aurait tenté de le sodomiser. *« Aujourd'hui, je considère que les faits ne sont pas prescrits, dans la mesure où nous sommes dans une qualification criminelle,* explique à *La Croix L'Hebdo* Éric Morain. *Pour moi, il y a bien eu agressions sexuelles et tentatives de viol dans la mesure où il y a eu un commencement d'exécution qui n'a pas abouti pour une cause extérieure à l'auteur. »* Non seulement le pénaliste rappelle que Florent était mineur au moment des faits, mais qu'au surplus *« le mis en cause avait autorité sur lui »*.

Après sa sortie du bureau d'Éric Morain, Florent a, pour la première fois de sa vie, un trou noir de plusieurs heures. *« Je suis incapable de dire comment je suis rentré chez moi. Ce que je peux dire, c'est que ça a été le rendez-vous le plus percutant de toute ma vie. »* Le rendez-vous lors duquel il s'est libéré de cette double peur *« de ne pas être cru ou que cela se sache »*. Le rendez-vous qui l'a vraiment fait sortir de cette sensation, décrite en 2011, *« d'avoir été plongé dans de la glu »*. Florent dit : *« Ce jour-là, j'ai senti que je sortais enfin de l'emprise. Dix-huit ans après les faits, c'est fou. Mais du coup je me demande aujourd'hui s'il y a d'autres victimes dans mon cas. Est-ce qu'on saura un jour tout ce qui s'est passé à Autrey ? »*

(1) Dominique Savio et Henri Suso sont deux figures historiques vénérées par l'Église, dont les prêtres ont choisi de porter le nom en entrant aux Béatitudes.
(2) et (3) Me Laurent de Caunes est aussi l'avocat du père Benoît-Joseph Raymond, ancien berger d'Autrey. Lui non plus n'a pas répondu aux questions de L'Hebdo.
« Si des autorités de police ou de justice souhaitent entendre mes clients sur des faits pouvant les concerner, ils n'auront rien à cacher », développe leur conseil dans son courrier du 16 décembre 2022.
(4) Le diocèse de Fréjus-Toulon a confirmé l'obligation de suivi et l'interdiction de se trouver en présence de jeunes de moins de 25 ans, sans toutefois apporter de précision sur leur durée, ni sur le fait que cette dernière* « mesure prudentielle » *concernait également les jeunes femmes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Une enquête

Je n'existais plus
Cette enquête minutieuse est le fruit de sept années de terrain. Accessible, elle permet de renseigner au plus juste les ressorts de l'emprise, et de la déprise, ce moment où la victime parvient à ne plus se taire. Où elle trouve les mots pour exprimer l'anéantissement qu'elle a vécu.

De Pascale Jamoulle, La Découverte (2021), 306 p., 22 €

DMP/SP

Un documentaire

Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église
Ce n'est plus une enquête, c'est un séisme. Dans le sillage de l'investigation du *Boston Globe* sur la pédocriminalité dans l'Église en 2001, Éric Quintin et Marie-Pierre Raimbault exposent non pas un grand nombre de faits divers, mais bel et bien un système d'abus organisé et couvert au sein de l'Église.
Pour la première fois, des religieuses victimes de prêtres prédateurs sexuels ont accepté de témoigner.

Sur arte.tv jusqu'en mars 2024 (mot clé : religieuse), 94 min

Un rapport

Le rapport final de la Ciase
Après deux ans et demi de travaux, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) a rendu public son rapport le 5 octobre 2021. Plusieurs chapitres passionnants sont consacrés à l'emprise, et en particulier aux *« trois dispositifs d'emprise institutionnelle : emprises sacramentelle, vocationnelle, charitable »* (p. 174).

Téléchargeable sur ciase.fr/rapport-final

Des podcasts

« L'envers du récit », saison 6, épisode 5 : « Sous emprise »
Retrouvez l'enquête exclusive de Mikael Corre *(QR Code ci-dessus)*.
« L'envers du récit », saison 3, épisode 8 : « Abus sexuels, pourquoi j'enquête sur la face sombre de l'Église »
« Tu fais du mal à l'Église, tu devrais arrêter de couvrir ces sujets… »
C'est ce que Céline Hoyeau, chef du service religion à *La Croix*, a entendu à chacune de ses enquêtes sur les abus sexuels dans l'Église. Autrice de *La Trahison des pères* (Bayard, 2021, 280 p., 19,90 €), elle détaille sa manière de travailler sur des sujets *« si lourds »*.

Sur la-croix.com et les plateformes

RESSOURCES

Surmonter l'emprise

Vous pensez avoir été victime d'abus physiques, psychiques ou spirituels ? Vous avez des doutes concernant un proche ? *La Croix L'Hebdo* a sélectionné dix conseils qui peuvent vous aider.

1. En parler « hors du groupe »

Nous vous conseillons d'en parler à une personne extérieure à la paroisse ou à la communauté dans lesquelles ont eu lieu les abus. En parler à une personne de confiance qui soit « hors du groupe », un collègue de travail par exemple, peut aider à la prise de distance et à réaliser ce qui a été vécu.

2. Entamer un suivi psychologique

Un thérapeute peut vous aider à sortir de la souffrance non dite, source de troubles, et parfois à vous souvenir de certains faits enfouis. Nous vous conseillons de vous adresser à des thérapeutes non liés à l'Église, de préférence un psychologue clinicien ou un psychiatre formé à la spécificité de l'emprise.

3. Vous faire aider pour ordonner votre récit

Il est parfois très difficile de parler des faits. Parce que les souvenirs sont parcellaires ou que les repères dans le temps sont flous. Une bonne méthode peut être d'établir une chronologie synthétique, mentionnant les dates ou périodes dont vous vous souvenez et les faits correspondants. Un tiers peut vous écouter et prendre des notes. Cela aide souvent à mettre de l'ordre dans ses idées et à bien identifier ce qui est essentiel.

4. Faire qualifier les faits par un professionnel

Seul un magistrat peut dire si des faits sont prescrits ou pas (c'est souvent très complexe) et s'il s'agit d'une atteinte sexuelle ou d'une agression… Lui seul est aussi en mesure de décider si des poursuites sont nécessaires. Le mieux est de prendre contact avec un avocat, lui aussi non lié à l'Église.

5. Penser qu'il peut y avoir d'autres victimes

Dans le cadre de l'emprise, un agresseur va souvent faire croire à sa victime qu'elle est unique, que l'abus est une « preuve d'amour » et que leur « relation » est privilégiée. Mais utilise-t-il la même rhétorique avec d'autres ? N'oubliez pas qu'il peut y avoir d'autres victimes. Déposer une plainte ou signaler les faits au procureur est important pour protéger les autres.

6. Signaler les faits

Nous vous conseillons d'écrire à la Miviludes (**miviludes.interieur.gouv.fr**) ou au **procureur de la République** de votre lieu de résidence ou du lieu des faits. Pour toute question concernant cette manière de déposer une plainte (par exemple trouver l'adresse du tribunal), appelez le **116 006**. Ce numéro d'aide aux victimes, mis en place par le ministère de la justice, est géré par la fédération France victimes, également joignable en écrivant à : **victimes@116006.fr**

7. Ne pas avoir peur de la police

Sur la base de votre signalement, le procureur peut décider d'un classement sans suite (qu'il vous expliquera), vous demander un complément d'information ou diligenter une enquête. Vous serez dans ce cas contacté et auditionné par un policier ou un gendarme. Cela peut engendrer des craintes, d'où l'importance d'arriver avec les idées claires (point 3). Face à lui, n'ayez pas peur de dire : *« Je ne me souviens plus très bien »*, si c'est le cas. À la fin de l'audition, demandez à relire le procès-verbal et n'hésitez surtout pas à lui demander de repréciser une formulation.

8. Écrire aux autorités de l'Église

Cela peut être important pour vous d'alerter l'Église. Le faire après avoir déposé une plainte devant la justice civile, c'est faire les choses dans l'ordre. Vous pouvez joindre la Conférence des évêques de France (CEF) via cette adresse : **emprise.derives@cef.fr**. À réception de votre e-mail, des experts de l'équipe Emprise et dérives sectaires dans l'Église catholique vous répondront pour voir ensemble ce dont vous avez besoin, et vous accompagneront dans votre parcours, au cas par cas, vers d'autres professionnels. Par ailleurs, selon les cas, ils prendront contact avec les autorités ecclésiales compétentes. Vous pouvez aussi demander réparation à l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (**inirr.fr**), mais cette démarche exclut toute intervention de la CEF.

9. Demander de l'aide à une association d'aide aux victimes

Il est possible d'écrire à une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes de sectes et de leur demander conseil. Les plus connues sont : l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (**unadfi.org**), le Centre contre les manipulations mentales (**ccmm.asso.fr**) et France victimes (**france-victimes.fr**).

10. Laissez-vous la possibilité de contacter un journaliste

Un journaliste professionnel respectera votre demande d'anonymat. Personne ne pourra l'obliger à donner l'identité de ses sources (pas même des policiers). N'hésitez pas à le rencontrer et à lui communiquer des informations lui permettant de commencer une enquête. Attention : ne pas porter plainte et accuser quelqu'un sur les réseaux sociaux expose à des poursuites en diffamation, que les faits imputés soient vrais ou non.